

FORMULAIRE 7

RAPPORT D'ACTIVITÉ MENSUEL

Nom de l'émetteur inscrit : **Quebec Innovative Materials Corp.** (l'« émetteur » ou « QIMC »).

Symbole : **QIMC**

Nombre de valeurs inscrites à la cote en circulation : **156 054 801**

Date : **Le 5 juin 2026**

Le présent rapport d'activité mensuel doit être affiché avant l'ouverture de la négociation le cinquième jour de chaque mois. Ce rapport ne vise pas à remplacer l'obligation de l'émetteur de déclarer séparément l'information importante lorsque la direction en prend connaissance ainsi qu'à afficher les formulaires requis par les politiques de la Bourse. Si de l'information importante devient connue et est déclarée durant le mois précédent auquel s'applique ce rapport, ce dernier devrait mentionner cette information importante, la date du communiqué de presse et la date d'affichage sur le site Web de la Bourse.

Le présent rapport vise à informer les investisseurs et le marché des activités d'affaires et de gestion courantes de l'émetteur, qui ont eu lieu au cours du mois précédent. Ne pas discuter des objectifs et des plans futurs à moins qu'ils ne soient concrétisés au point de constituer de l'« information importante » selon la définition des politiques de la Bourse. Toute discussion contenue dans ce rapport doit être factuelle, équilibrée et de nature non promotionnelle.

Instructions générales

- a) Préparer le rapport d'activité mensuel en utilisant le format présenté ci-dessous. Ne modifiez pas l'ordre des questions, n'omettez aucune question et ne laissez aucune question sans réponse. Les réponses des diverses rubriques doivent être rédigées dans une forme narrative. Déclarer si la réponse sous toute rubrique est négative ou si elle ne s'applique pas à l'émetteur. Le titre de chaque rubrique doit précéder la réponse.
- b) Le terme « émetteur » inclut non seulement l'émetteur, mais aussi toute filiale de ce dernier.
- c) Les termes utilisés et non définis dans le présent formulaire sont définis dans la Politique 1 – Interprétation et dispositions générales ou interprétés selon cette dernière.

Rapport sur les activités d'affaires

1. Fournir un aperçu général et une discussion de l'évolution de l'entreprise et des opérations de l'émetteur au cours du mois précédent. Si l'émetteur était inactif, mentionner ce fait.

L'émetteur est une société d'exploration et de développement minier qui se consacre à l'exploration et à l'exploitation du potentiel que présentent les ressources abondantes de l'Amérique du Nord. Possédant des terrains en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et au Minnesota (États-Unis), l'émetteur se spécialise dans l'exploration de gisements d'hydrogène blanc (naturel) et de silice à forte teneur. L'émetteur a pris un engagement en matière de pratiques durables et d'innovation. En misant sur la gestion environnementale responsable et des technologies d'extraction de pointe, il vise à exploiter tout le potentiel de ces matériaux pour favoriser l'émergence de solutions énergétiques propres afin de propulser l'intelligence artificielle et une économie carboneutre et de contribuer à un avenir durable.

Le 4 mai 2026, l'émetteur a annoncé un partenariat stratégique de recherche appliquée avec le Collège Lambton pour concevoir, construire et valider un système modulaire de production d'énergie alimenté à l'hydrogène : le H2-RE DCPS (*Hydrogen-Renewable Energy Data Center Power System*, ou système d'alimentation pour centres de données alimenté par l'hydrogène et les énergies renouvelables). Ce système cible les applications de centres de données d'IA hors réseau et celles dont l'accès au réseau est limité.

Cette initiative constitue une étape importante dans la stratégie intégrée verticalement « de la géologie à l'IA » de l'émetteur. Elle permet de franchir une nouvelle étape en passant de l'exploration de l'hydrogène à la fourniture d'énergie et le développement d'infrastructures, tout en établissant un lien direct entre la production d'hydrogène naturel et les systèmes de production d'électricité destinés aux utilisateurs finaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 4 mai 2026.

Le 6 mai 2026, l'émetteur a annoncé avoir recoupé un intervalle anormal de 243 mètres (entre 300 m et 543 m) contenant de l'hydrogène, dont une zone d'hydrogène continue de 163 mètres (entre 380 m et 543 m) présentant des concentrations élevées d'hydrogène. Il s'agit de la réponse géochimique de terrain la plus forte et la plus continue observée à ce jour dans le cadre du projet. L'intervalle plus profond du trou DDH-26-03 est caractérisé par des mesures d'hydrogène élevées et répétées, y compris de multiples mesures dépassant la limite de détection supérieure du principal instrument de terrain GA5000, avec des valeurs de vérification croisée sélectionnées allant jusqu'à 8 961 ppmv confirmées à l'aide d'un analyseur secondaire Eagle II.

Ces résultats démontrent une extension de l'étendue verticale et de l'intensité connues de la minéralisation d'hydrogène à West Advocate et concordent avec l'interprétation de la Société selon laquelle le système contrôlé par des structures géologiques demeure ouvert en profondeur, alors que le forage se poursuit en vue d'atteindre une profondeur totale prévue d'environ 900 m. Parallèlement, les échantillons de gaz de boue prélevés dans des récipients IsoJar à intervalles de 3 m dans le trou DDH-26-03 sont traités et interprétés par le professeur Marc Richer-Lafleche de l'INRS, ce qui ajoute une dimension scientifique indépendante au programme intégré de la Société.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 6 mai 2026.

Le 20 mai 2026, l'émetteur a publié les résultats de l'analyse des gaz de boue du trou DDH-26-03 à son projet d'exploration d'hydrogène naturel West Advocate dans le comté de Cumberland, en Nouvelle-Écosse.

L'émetteur a annoncé que le trou QIMC-26-03 a produit les teneurs en H₂ mesurées dans les gaz de boue les plus élevées à ce jour sur le terrain West Advocate. Ce forage constitue également le premier puits d'extension latérale du système de H₂ réalisé par l'émetteur, foré à environ 2,5 km le long du corridor structural Cobequid-Chedabucto à partir des résultats des trous DDH-26-01 et DDH-26-02 précédemment publiés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 20 mai 2026.

2. Procurer un aperçu général et une discussion des activités de gestion.

En avril 2026, la direction s'est consacrée aux activités internes et administratives, aux activités d'exploration et aux activités supplémentaires indiquées à la rubrique 1 ci-dessus.

3. Décrire en donnant des détails de tout nouveau produit ou service développé ou offert. Pour les sociétés de ressources, donner des détails sur les nouveaux programmes de forage, d'exploration ou de production, ainsi que sur les acquisitions de toute nouvelle propriété, et joindre tout rapport minéralogique, pétrolier, gazier et autre exigé en vertu de la législation de l'Ontario sur les valeurs mobilières.

Le 4 mai 2026, l'émetteur a annoncé un partenariat stratégique de recherche appliquée avec le Collège Lambton pour concevoir, construire et valider un système modulaire de production d'énergie alimenté à l'hydrogène : le H2-RE DCPS (*Hydrogen-Renewable Energy Data Center Power System*, ou système d'alimentation pour centres de données alimenté par l'hydrogène et les énergies renouvelables). Ce système cible les applications de centres de données d'IA hors réseau et celles dont l'accès au réseau est limité.

Cette initiative constitue une étape importante dans la stratégie intégrée verticalement « de la géologie à l'IA » de l'émetteur. Elle permet de franchir une nouvelle étape en passant de l'exploration de l'hydrogène à la fourniture d'énergie et le développement d'infrastructures, tout en établissant un lien direct entre la production d'hydrogène naturel et les systèmes de production d'électricité destinés aux utilisateurs finaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 4 mai 2026.

Le 6 mai 2026, l'émetteur a annoncé avoir recoupé un intervalle anormal de 243 mètres (entre 300 m et 543 m) contenant de l'hydrogène, dont une zone d'hydrogène continue de 163 mètres (entre 380 m et 543 m) présentant des concentrations élevées d'hydrogène. Il s'agit de la réponse géochimique de terrain la plus forte et la plus continue observée à ce jour dans le cadre du projet. L'intervalle plus profond du trou DDH-26-03 est caractérisé par des mesures d'hydrogène élevées et répétées, y compris de multiples mesures dépassant la limite de détection supérieure du principal instrument de terrain GA5000, avec des valeurs de vérification croisée sélectionnées allant jusqu'à 8 961 ppmv confirmées à l'aide d'un analyseur secondaire Eagle II.

Ces résultats démontrent une extension de l'étendue verticale et de l'intensité connues de la minéralisation d'hydrogène à West Advocate et concordent avec l'interprétation de la Société selon laquelle le système contrôlé par des structures géologiques demeure ouvert en profondeur, alors que le forage se poursuit en vue d'atteindre une profondeur totale prévue d'environ 900 m. Parallèlement, les échantillons de gaz de boue prélevés dans des récipients IsoJar à intervalles de 3 m dans le trou DDH-26-03 sont traités et interprétés par le professeur Marc Richer-Lafleche de l'INRS, ce qui ajoute une dimension scientifique indépendante au programme intégré de la Société.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 6 mai 2026.

Le 20 mai 2026, l'émetteur a publié les résultats de l'analyse des gaz de boue du trou DDH-26-03 à son projet d'exploration d'hydrogène naturel West Advocate dans le comté de Cumberland, en Nouvelle-Écosse.

L'émetteur a annoncé que le trou QIMC-26-03 a produit les teneurs en H₂ mesurées dans les gaz de boue les plus élevées à ce jour sur le terrain West Advocate. Ce forage constitue également le premier puits d'extension latérale du système de H₂ réalisé par l'émetteur, foré à environ 2,5 km le long du corridor structural Cobequid-Chedabucto à partir des résultats des trous DDH-26-01 et DDH-26-02 précédemment publiés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 20 mai 2026.

4. Décrire en donnant des détails sur tout produit ou service qui n'est plus offert. Pour les sociétés de ressources, donner des détails sur tout programme de forage, d'exploration ou de production qui a été modifié ou abandonné.

Sans objet.

5. Décrire toute nouvelle relation d'affaires conclue entre l'émetteur, les filiales de l'émetteur ou des tiers, y compris les contrats visant la fourniture de produits ou services, les ententes d'opérations en participation, les contrats de licence, etc. Déclarer si la relation constitue une partie liée à l'émetteur et donner des détails sur la relation.

Le 4 mai 2026, l'émetteur a annoncé un partenariat stratégique de recherche appliquée avec le Collège Lambton pour concevoir, construire et valider un système modulaire de production d'énergie alimenté à l'hydrogène : le H2-RE DCPS (*Hydrogen-Renewable Energy Data Center Power System*, ou système d'alimentation pour centres de données alimenté par l'hydrogène et les énergies renouvelables). Ce système cible les applications de centres de données d'IA hors réseau et celles dont l'accès au réseau est limité.

Cette initiative constitue une étape importante dans la stratégie intégrée verticalement « de la géologie à l'IA » de l'émetteur. Elle permet de franchir une nouvelle étape en passant de l'exploration de l'hydrogène à la fourniture d'énergie et le développement d'infrastructures, tout en établissant un lien direct entre la production d'hydrogène naturel et les systèmes de production d'électricité destinés aux utilisateurs finaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 4 mai 2026.

6. Décrire l'expiration ou la résiliation de tout contrat ou de toute entente conclu entre l'émetteur, les filiales de l'émetteur ou des tiers, ou l'annulation de toute entente de financement qui a déjà été annoncée.

Sans objet.

7. Décrire toute acquisition par l'émetteur ou toute cession d'actifs de l'émetteur ayant eu lieu au cours du mois précédent. Donner des détails sur la nature des actifs acquis ou cédés, et fournir des détails de la contrepartie payée ou à payer, ainsi qu'un calendrier des paiements le cas échéant, et de toute évaluation.

Énoncer la manière dont la contrepartie a été déterminée et déclarer si l'acquisition ou la cession impliquait une partie liée à l'émetteur et préciser les détails de la relation.

Sans objet.

8. Décrire l'acquisition de nouveaux clients et la perte de clients.

Sans objet.

9. Décrire tout nouveau développement ou nouvel effet sur les produits intangibles comme les noms de marque, listes de diffusion, droits d'auteur, franchises, licences, brevets, logiciels, listes de souscripteurs et marques de commerce.

Sans objet.

10. Rapporter toute embauche ou mise à pied ou tout congédiement d'employés, en incluant des détails sur la durée prévue des mises à pied.

Sans objet.

11. Rapporter tout conflit de travail et toute résolution de ces conflits s'il y a lieu.

Sans objet.

12. Décrire en détail toute action en justice dont l'émetteur a été une partie, notamment le nom du tribunal ou de l'organisme, la date où elle a été instituée, les principales parties en cause, la nature de la réclamation, la somme réclamée, le cas échéant, si l'action a été contestée et l'état actuel de l'instance.

L'émetteur ne fait actuellement l'objet d'aucun litige important et n'a reçu aucune indication selon laquelle des réclamations importantes étaient à venir. Cependant, en raison de l'incertitude inhérente à une procédure de litige, l'émetteur pourrait être visé par des réclamations judiciaires importantes ou par d'autres instances avec d'autres parties dans l'avenir.

13. Préciser les détails de tout endettement encouru ou remboursé par l'émetteur, ainsi que des conditions d'un tel endettement.

Sans objet.

14. Donner les détails relatifs à toute valeur mobilière émise et de toute option ou de tout bon de souscription accordé.

En mai 2026, l'émetteur a émis 333 333 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice de bons de souscription. Les bons de souscription pouvaient être exercés au prix de 0,05 \$, pour un produit de 16 666,65 \$.

En mai 2026, l'émetteur a émis 100 000 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions au prix de 0,40 \$ par action, pour un produit de 40 000,00 \$.

15. Fournir les détails de tout prêt accordé à des parties liées ou consenti par ces dernières.

Sans objet.

16. Préciser les détails de tout changement des administrateurs, des dirigeants ou des membres des comités.

Sans objet.

17. Discuter de toute tendance qui pourrait avoir une incidence sur l'émetteur, incluant les tendances sur le ou les marchés de l'émetteur ou les tendances politiques ou en matière de réglementation.

Sans objet.

Certificat de conformité

Le soussigné certifie aux présentes :

1. que le soussigné est un administrateur ou un cadre supérieur de l'émetteur et qu'il a reçu autorisation en bonne et due forme de signer le présent Certificat de conformité, grâce à une résolution adoptée par le conseil d'administration de l'émetteur;
2. qu'à la date ci-contre, il n'y a aucune information importante concernant l'émetteur n'ayant pas été divulguée publiquement;
3. que le soussigné confirme par la présente à la Bourse que l'émetteur se conforme aux exigences de la législation applicable aux valeurs mobilières (selon la définition de ce terme dans la Norme canadienne 14-101) et à toutes les exigences de la Bourse (telles que définies dans la Politique 1 de la Bourse);
4. que tous les renseignements contenus dans le présent Formulaire 7 – Rapport d'activité mensuel sont vrais.

Date : Le 5 juin 2026

John Karagiannidis

Nom de l'administrateur ou du
cadre supérieur

« John Karagiannidis »

Signature

Président-directeur général

Titre officiel

Détails sur l'émetteur Nom de l'émetteur Quebec Innovative Materials Corp.	Pour fin du mois Mai 2026	Date du rapport AA/MM/JJ 26/06/5
Adresse de l'émetteur 1111 Melville Street, bureau 1100		
Ville/Province/Code postal Vancouver (C.-B.) V6E 3V6		N° de téléphone de l'émetteur 438-358-8840
Nom de la personne-ressource John Karagiannidis	Poste de la personne-ressource Président-directeur général	N° de téléphone de la personne-ressource 438-358-8840
Adresse électronique de la personne-ressource JK@qimaterials.com	Adresse du site Web https://qimaterials.com/	